

## **CCI-COMPETENCE : une démarche de diagnostic et de conseil adaptée aux PME**

Vous souhaitez faire un diagnostic de vos ressources humaines et mettre en place un Pour vous aider dans la mise en place d'un management des compétences dans votre entreprise, la CCI met à votre disposition un dispositif d'accompagnement.

### ★ ***Qu'est - ce que la méthode CCI – Compétences ?***

La CCI 90 met à votre disposition un conseiller pour la mise en place d'une démarche Compétences. Un « crédit » de 6 demi-journées vous est proposé.

Le but de ce programme est de vous aider à gérer, par exemple, la mise en place d'une évaluation des compétences, votre pyramide des âges, l'organisation du travail, la formation, les qualifications...

### ★ ***Que peut-il apporter à votre entreprise ?***

A l'issue de ce programme, vous aurez, selon vos besoins :

- Identifié, à l'aide d'outils spécifiques, les compétences qui doivent rapidement évoluer et les actions de formation à mener,
- Acquis des outils de management des compétences et structuré un plan d'actions pour les mettre en place,
- Optimisé différents domaines de la GRH : recrutement, formation, organisation de votre activité selon vos ressources.

### ★ ***Comment ça marche ?***

Après un premier rendez-vous pour vérifier la pertinence de ce programme par rapport à vos besoins, nous vous proposerons :

#### **Une initiation à la démarche Compétences :**

Une réunion d'information a lieu dans votre entreprise, sur les enjeux, la méthodologie et les outils des démarches Compétences. Le cahier des charges de l'accompagnement est finalisé à l'issue de cette rencontre.

#### **Un état des lieux de vos Ressources Humaines**

Un diagnostic Compétences permet l'analyse de votre gestion des emplois, des compétences, des qualifications et de votre système de formation. Des préconisations d'actions sont établies à l'issue du diagnostic.

#### **Le choix des outils :**

Votre plan d'actions individualisé est élaboré lors d'ateliers pilotés par le conseiller.

Ces ateliers peuvent être menés avec une équipe projet et/ou avec le responsable de l'entreprise.

A l'issue du programme, un plan de développement des compétences est formalisé et rédigé.

### ★ ***Combien ça coûte ?***

Le coût est de 2500 € et peut faire l'objet d'une prise en charge, sous certaines conditions, par des fonds publics.

CONTACTS

#### **Elisabeth LABLOTIERE**

Responsable Pôle Emploi et Compétences

Tél. 03 84 54 54 11 - Courriel : [elablotiere@belfort.cci.fr](mailto:elablotiere@belfort.cci.fr)

**Angéline GEROLA**

Assistante

Tél. 03 84 54 54 20 – Courriel : [agerola@belfort.cci.fr](mailto:agerola@belfort.cci.fr)